



Direction des Finances
Service Moyens et Missions Transversales
119.57

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ**

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget principal.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux Finances, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote, par l'Assemblée départementale, au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte, du compte administratif présenté par le Président du Département. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département au plus tard quinze jours après le délai limite fixé pour son adoption (*articles L. 1612-12 et L. 1612-13 du Code général des collectivités territoriales [CGCT]*). Le vote du compte administratif intervient après une délibération concernant le compte de gestion du comptable public, transmis à l'ordonnateur au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice auquel il se rapporte.

Le compte administratif (CA) est le document de synthèse qui présente les résultats de l'exécution du budget. A cette fin, il compare les prévisions et les réalisations. Il constate le résultat de la section de fonctionnement, le solde d'exécution de la section d'investissement, ainsi que les restes à réaliser. Par ailleurs, une décision d'affectation des résultats doit être arrêtée.

En conséquence, j'ai l'honneur de soumettre à l'examen et au vote de l'Assemblée délibérante, le compte administratif de l'exercice 2023. Une brève synthèse destinée à l'information des citoyens est jointe au présent rapport.

- Vision synthétique des comptes pour 2023

Les recettes de fonctionnement des départements avoisineraient les 71 milliards d'euros pour l'exercice 2023 ¹. Elles seraient en diminution de 1,5 % par rapport à 2022. La plus importante des baisses des recettes de fonctionnement concerne les recettes fiscales qui à elles seules connaissent un repli de 2,5 % par rapport à 2022. Le produit des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) connaît une contraction estimée à plus de 20 % sur 2023 pour retomber à des niveaux équivalents aux années 2017/2018. Cette année a été marquée également par la suppression des recettes de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Pour compenser cette dernière, une fraction de la TVA nationale a été transférée aux départements. La taxe intérieure de consommation sur les

¹ « Note de conjoncture, tendance 2023 par niveau de collectivités locales », La banque postale, septembre 2023.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

produits énergétiques (TICPE) serait quant à elle stable à 5,2 milliards d'euros et la taxe spéciale sur les conventions d'assurance (TSCA), de 8,6 milliards d'euros, progresserait avec un niveau proche de celui des années précédentes (environ +4 %).

Pour le département des Bouches-du-Rhône, les recettes sont également en recul (hors provisions et cessions) de 3,1 % (-84,2 M€), dont -22 % pour les DMTO (-135 M€). La fraction compensatoire de perte de la TFPB et de la CVAE (attribution d'une fraction de TVA) est de 596,7 M€ pour 2023, soit une progression de la ressource de l'ordre de 3,9 %.

Au niveau national, les dépenses de fonctionnement 2023 représenteraient 63,4 milliards d'euros. Elles s'accroîtraient de 3,9 % par rapport à l'exercice précédent. Concernant le revenu de solidarité active (RSA), ce dernier connaît à la fois un phénomène de hausse compte tenu des revalorisations successives de l'allocation, mais aussi de baisse, le nombre de bénéficiaires étant en retrait. Les autres allocations individuelles de solidarité (AIS) que sont l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) et la prestation de compensation du handicap (PCH) continuent leurs progressions, avec pour cause les revalorisations salariales des aides à domicile et la montée en charge de la « PCH parentalité ». Les charges de personnel varient de +5,5 %. Cette augmentation est le résultat des différentes améliorations salariales actées récemment par différentes décisions gouvernementales (revalorisation du point d'indice de 1,5 % au 1er juillet 2023, mesures ciblant les bas salaires ou encore versement de la prime « pouvoir d'achat »).

Le Département connaît une augmentation de ses charges de 4,3 %² en 2023. Les dépenses de solidarité (1,5 milliard d'euros) augmentent de 3,6 %. Les allocations individuelles de solidarité [AIS] passent à 792,3 M€, soit une augmentation d'environ 1,9 %. Les allocations du revenu de solidarité active (RSA) (459,3 M€) sont en progression (+0,2 %). Les dépenses d'aide personnalisée à l'autonomie (APA) varient de +4,3 % (188,2 M€) et la prestation de compensation du handicap (PCH) de +4,4 % (144,8 M€).

En 2023, les dépenses d'investissement hors dette des départements sont annoncées à 12,8 milliards d'euros par la banque postale. Elles seraient en croissance de 4,9 %. Toutefois, les données issues de la dernière situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL) relative à 2023 éditée par la DGFIP laissent apparaître une évolution plus modeste (+1,7 %).

Avec 471 M€, les dépenses d'investissement hors dette du Département connaissent une baisse de près de 21,1 % (-126,3 M€) ; à relativiser compte tenu du niveau très élevé de l'investissement en 2022 (proche de 600 M€). Elles se répartissent en 56 % de subventions versées et 44 % d'équipements directs.

Sur la base de la SMCL susmentionnée, en 2023, l'épargne brute des départements représente 7,5 milliards d'euros, en très nette baisse (-39,9 %). L'épargne nette (4,1 milliards d'euros) chute quant à elle de 54,4 %.

Pour le Département, l'épargne brute avoisine les 214,3 M€ (toutes opérations incluses) avec un glissement comparable à celui du niveau national par rapport à 2022 (-47,2 %). L'épargne nette (121,4 M€) suit la même tendance (-60,9 %). Les emprunts levés ont été de 242,2 M€ et le stock de dette est de 1 933 M€ à fin 2023.

² Dépenses réelles de fonctionnement hors reprises de provisions et atténuations de recettes.

Accusé de réception en préfecture	
Date de télétransmission :	
Date de réception préfecture :	

Accusé de réception en préfecture 013-221300015-20240628-24_45906-DE Date de télétransmission : 04/07/2024 Date de réception préfecture : 04/07/2024

1° - La situation du budget général du Département

Les développements qui figurent ci-dessous concernent exclusivement le budget principal du Département. Les budgets annexes sont traités dans des rapports spécifiques. Le présent rapport aborde dans un premier temps la section de fonctionnement (I), puis la section d'investissement (II) et enfin les équilibres budgétaires (III).

I - La section de fonctionnement

Elle se compose de produits et de charges dénommés ci-dessous recettes (A) et dépenses de fonctionnement (B).

A - les recettes de fonctionnement : 2 646,8 M€ (-3,4 %)

Après correction des produits des cessions et des provisions, la baisse est de 3,1 %.

Recettes de fonctionnement

Libellés	2022	Structure	2023	Structure	Var. 2022 - 2023
Fiscalité indirecte	1 727 792	63,1%	1 760 380	66,5%	1,9%
Fiscalité directe	236 238	8,6%	106 029	4,0%	-55,1%
Dotations et participations	590 413	21,6%	600 503	22,7%	1,7%
Reprises de provisions	24 884	0,9%	14 153	0,5%	-43,1%
Produit des cessions	2 121	0,1%	5 048	0,2%	138,0%
Autres recettes	157 361	5,7%	160 659	6,1%	2,1%
Total	2 738 809	100,0%	2 646 772	100,0%	-3,4%
Total (hors provisions et cessions)	2 711 805	99,0%	2 627 571	99,3%	-3,1%

en milliers d'euros

- o la fiscalité directe : 106 M€ (-55,1 %)

Les recettes de fiscalité directe sont en baisse de 130,2 M€ sur l'exercice. Cette importante diminution est le résultat de l'article 5 de la loi de finances pour 2023 qui a poursuivi l'allègement des impôts de production en supprimant la CVAE. A compter de 2023, la perte de recettes induite par cette réforme est compensée par une fraction de taxe sur la valeur ajoutée (TVA) imputée dans la rubrique « fiscalité indirecte ». Par ailleurs, le Département demeure bénéficiaire d'une allocation compensatrice de CVAE acquittée par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 95,6 M€. Cette somme est la résultante de la précédente réforme de CVAE et n'évolue pas. L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) progresse quant à elle (9,9 M€ / +11,5 %). Les rôles supplémentaires des différentes taxes sont stables à 0,5 M€.

- o la fiscalité indirecte : 1 760,4 M€ (+1,9 %)

Le produit fiscal indirect 2023 est en progression de 1,9 % (+32,6 M€). Il est notamment composé du produit des DMTO (478,6 M€), qui connaît cette année un fort recul en lien direct avec la hausse des taux d'intérêts et la conjoncture immobilière, soit une baisse d'environ 135 M€ (-22 %). Depuis 2021, le Département perçoit une fraction de la TVA nationale. En 2021 et 2022, elle était destinée à la compensation de la perte de la TFPB. Depuis 2023, elle sert aussi à corriger les effets de la

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

suppression des recettes de CVAE. Au total, la recette de TVA encaissée a été de 596,7 M€, dont 144,3 M€ au titre de l'ex-CVAE et 456,5 M€ concernant l'ex-TFPB valeur 2023. De plus, un prélèvement régularisant la TVA reçue en 2022 est venu minorer le produit (-4,1 M€). Le Département perçoit également le produit de la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (370,6 M€ ; stable), celui de la taxe sur les conventions d'assurances (272,6 M€ ; +6,5 %) ou encore la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) (25,2 M€ ; -16,1 %). Le produit de la taxe additionnelle à la taxe de séjour a été de 2,1 M€ (+32 %). Enfin, la taxe d'aménagement (TA) est en amélioration de près de 1,5 M€ pour un montant total de 14,6 M€ (+11,4 %).

- o les concours Etat / Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : 600,5 M€ (+1,7 %)

Cette rubrique, composée de dotations de l'Etat ou de la CNSA, progresse de 10,1 M€ (+1,7 %) entre 2022 et 2023.

Le montant de la dotation globale de fonctionnement (DGF) sur l'exercice 2023 représente 295,1 M€. Celui-ci est en baisse de 1,1 M€ (-0,4 %). Quant à la dotation générale de décentralisation (DGD), elle reste inchangée avec 11,9 M€.

La dotation de compensation péréquée (DCP) en 2023 est de 22,2 M€, en baisse de près de 3,6 % (- 0,9 M€), tout comme les allocations compensatrices de fiscalité directe (9,7 M€ ; -4,4 %). Quant à la ressource allouée au Département au titre de la péréquation des DMTO, elle est en forte diminution en 2023 (16,5 M€ ; -6,7 M€). La recette de FCTVA de fonctionnement est en baisse de 6,6 % (1,3 M€ /-0,1 K€). Elle est proportionnée aux dépenses d'entretien éligibles effectuées l'année précédente.

Par ailleurs, des dispositifs de compensation garantissent la neutralité financière de la réforme fiscale de 2011 : le fonds national de garantie individuel des ressources (FNGIR) (37,7 M€ ; stable) et la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) (40,6 M€ ; en diminution de 0,5 %). Le Département est également attributaire d'une compensation de 12,6 M€ au titre du fonds de mobilisation pour l'insertion (FMDI), en baisse de 12,7 % (-1,8 M€).

Les concours versés par la CNSA pour le financement de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA), des prestations de compensation du handicap (PCH) et de la maison départementale des personnes handicapées s'élèvent à 120,7 M€ (+7 %), soit une croissance de 7,9 M€.

- o les autres produits : 179,9 M€

Les recettes et participations du secteur social sont de l'ordre de 120,5 M€, en progression de 11,2 M€. L'obtention de divers financements extérieurs (le fonds social européen dans le cadre de la lutte contre l'exclusion et la pauvreté) et un meilleur recouvrement sur bénéficiaires ont permis d'arriver à ce résultat. Enfin, en 2023, un financement du fonds social européen exceptionnel dans le cadre de l'opération du Département pour assurer la protection des populations dans le cadre de la crise du Covid-19 a été perçu pour un montant de 6,2 M€.

Les autres ressources proviennent notamment des produits des services et du domaine et ventes diverses, de participations, de produits financiers et de recettes exceptionnelles. Les reprises sur

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

provisions représentent 14,2 M€ et les cessions 5 M€.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

B - les dépenses de fonctionnement : 2 432,5 M€ (+4,3 %)

Hors atténuations de recettes (péréquations) et provisions, les dépenses de fonctionnement se chiffrent à 2 341,8 M€ (+95,7 M€).

Dépenses de fonctionnement

Libellés	2022	Structure	2023	Structure	Var. 2022 - 2023
Personnel	408 071	17,5%	432 489	17,8%	6,0%
Services généraux	86 837	3,7%	108 517	4,5%	25,0%
Sécurité	83 463	3,6%	86 833	3,6%	4,0%
Enseignement	70 894	3,0%	72 028	3,0%	1,6%
Culture et vie sociale	52 362	2,2%	46 435	1,9%	-11,3%
Politiques sociales	1 472 151	63,1%	1 525 232	62,7%	3,6%
Réseaux - Infrastructures	10 412	0,4%	10 762	0,4%	3,4%
Aménagement - Enviro.	13 222	0,6%	11 443	0,5%	-13,5%
Transports	35 189	1,5%	35 678	1,5%	1,4%
Développement local	13 465	0,6%	12 396	0,5%	-7,9%
Atténuations de produits	77 625	3,3%	76 620	3,1%	-1,3%
Provisions	9 449	0,4%	14 087	0,6%	49,1%
Total	2 333 140,95	100,0%	2 432 521,12	100,0%	4,3%
Total (hors provisions)	2 323 691	99,6%	2 418 434	99,4%	4,1%

en milliers d'euros

o les dépenses d'aide sociale et de solidarité : 1 525,2 M€

L'augmentation de ces dépenses est de 3,6 % en 2023, soit une évolution de +53 M€.

Les charges des AIS passent de 777,7 M€ à 792,3 M€ (+14,6 M€), en augmentation de 1,9 %. Les allocations du RSA sont en hausse de 0,2 % en 2023 (459,3 M€ contre 458,6 M€, soit +697 K€). Les dépenses d'APA représentent 188,2 M€ et progressent de 4,3 % (effet bénéficiaires et tarifs). Enfin, la PCH atteint 144,8 M€ et poursuit une croissance importante (+4,4 % et +6,2 M€).

Charges des AIS 2018-2023

Libellés	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
RSA	468,6	472,1	506,3	489,7	458,6	459,3
Variation	3,0%	0,8%	7,2%	-3,3%	-6,4%	0,2%
APA	167,0	170,7	175,3	177,5	180,5	188,2
Variation	4,4%	2,2%	2,7%	1,2%	1,7%	4,3%
PCH	96,7	105,8	112,4	119,2	138,6	144,8
Variation	7,1%	9,4%	6,2%	6,0%	16,3%	4,4%
Total	732,3	748,7	794,0	786,4	777,7	792,3
Variation	3,9%	2,2%	6,1%	-1,0%	-1,1%	1,9%

Au-delà des trois AIS, les autres politiques sociales (732,9 M€) varient de +38,4 M€ (+5,5 %).

Le Département a ainsi accentué sa politique de soutien aux personnes en difficulté que cela soit :

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

- pour les personnes du bel âge dans le cadre de l'hébergement et des aides à l'autonomie (150,8 M€ ; +6 %) ;
- pour les personnes en situation de handicap (231,8 M€ ; +4,8 %) avec des aides pour l'hébergement (194,9 M€) ou le transport des élèves (11,7 M€). Un budget important est également alloué pour permettre le maintien à domicile dans le cadre de cette politique publique (10,7 M€) ;
- à destination des mineurs dont il a la charge (256,6 M€ ; +9,9 %),
 - avec une forte hausse des placements en établissement (passant de 125,1 M€ à 141 M€ soit +11,3 %) ; l'action spécifique en faveur des mineurs non accompagnés a représenté pour cette année 65,4 M€ contre 62,1 M€ l'année précédente (+5,7 %) ;
 - les actions éducatives individuelles sont en forte progression par rapport à 2022 en passant de 16,5 M€ à 20,7 M€ soit près de 4,3 M€ supplémentaires (+20,6 %) ;
 - les actions de prévention collective évoluent en 2023 d'environ 1,2 M€ pour atteindre 12 M€, contre 10,7 M€ en 2022.

Dans le cadre du Ségur de la santé, la collectivité a dû faire face à une augmentation significative de ses dépenses. Ce dispositif devait permettre d'améliorer la situation des acteurs de la santé et ainsi de maintenir et développer une offre de soin de qualité et accessible à tous. Notamment dans le domaine lié aux personnes âgées et personnes en situation de handicap, mais aussi dans le secteur de la petite enfance. Financièrement, l'impact a été de 58,3 M€ compensé par l'Etat à hauteur de 31,7 M€, soit un reste à charge pour le département de 26,6 M€ pour la seule année 2023. Ce dispositif doit continuer à se déployer en 2024 et pèsera sur les finances de la collectivité.

o la sécurité : 86,8 M€

Le volet sécurité concerne la prévention contre les incendies et la protection des massifs forestiers. Dans ce domaine, le plus important financement est destiné au fonctionnement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) (73,6 M€), dont les missions sont toujours croissantes avec la hausse des risques industriels, technologiques et un important dispositif estival de prévention des feux de forêts. Le deuxième poste de charge permet d'assurer une partie des interventions du bataillon des marins pompiers de Marseille (BMPM) (10 M€).

o les transports : 35,7 M€

Cette compétence enregistre, pour l'essentiel, la compensation versée à la Métropole Aix-Marseille-Provence (AMPM) en contrepartie du transfert de la politique des transports en 2017 (31,8 M€). La participation au fonctionnement des bacs de Barcarin gérés par le syndicat mixte des traversées du delta du Rhône (SMTDR), pour sa part, représente 3,8 M€ (+0,5 M€).

o l'éducation et la politique en faveur des collèges : 72 M€

Le plan « Charlemagne », amorcé en 2017 se poursuit. En 2023, le budget de l'éducation évolue de 70,9 M€ à 72 M€ (+1,1 M€ et +1,6 %).

A noter la hausse des coûts de l'énergie au sein des établissements (gaz et électricité). En effet sur

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

2023, les postes des dépenses d'électricité sont passés de 6,8 M€ à 10,4 M€ (+53,4 %), les dépenses de gaz sont quant à elles passées de 4,7 M€ à 6,7 M€ (+41,6 %).

- o la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 46,4 M€

Les aides du Département permettent le financement et l'organisation de nombreuses actions et événements, dont les plus connus sont : le Marseille-Cassis, l'Open13 de tennis, le Mondial la Marseillaise à pétanque, les chants de Noël.

Avec l'organisation des jeux olympiques en 2024, de nombreuses actions ont déjà eu lieu en 2023 sur l'ensemble du territoire pour promouvoir le sport et vont se poursuivre en 2024.

- o le développement local, l'agriculture et l'aménagement du territoire : 34,6 M€

Ces secteurs représentent 34,6 M€, soit -2,5 M€.

Le domaine routier (entretien, fonctionnement des ateliers, transfert de compétences) représente à lui seul 10,4 M€ au sein de cette rubrique. Les interventions en faveur de l'agriculture (5,9 M€) et du tourisme (4,1 M€) pèsent pour 10,2 M€.

Enfin, les autres actions (14,2 M€) englobent différentes interventions autour de l'environnement, du logement ou encore de la politique de la ville.

- o les dépenses de moyens généraux : 631,7 M€

Il est question ici des charges de personnel, des moyens logistiques, mais encore du service de la dette, des dotations aux provisions ou des fonds de péréquation. La rubrique s'accroît de 49,7 M€.

- les charges de personnel : 432,5 M€

Les dépenses de personnel progressent de 24,4 M€ (+6 %). Cette augmentation s'explique principalement par les mesures d'Etat avec la revalorisation du point d'indice de la fonction publique (+1,5 % à partir du 1er juillet, soit environ 5 M€ en année pleine), le Ségur de la santé et l'application des diverses autres mesures réglementaires comme la prime « pouvoir d'achat ». Mais c'est aussi le fruit de l'évolution naturelle de la masse salariale, le glissement vieillesse technicité (GVT), correspondant aux avancements d'échelons, de grades et de promotions, ou du RIFSEEP.

- les autres dépenses d'administration générale : 199,2 M€

Cette catégorie de dépenses se divise en plusieurs parties distinctes : les moyens généraux stricts, la dette, les atténuations de produits et les dotations aux provisions. Les trois dernières s'imposent au Département (contentieux et risques, péréquation...). Ces postes passent de 173,9 M€ en 2022 à 199,2 M€ pour l'exercice 2023 (+25,3 M€ ; 14,6 %).

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Les frais financiers (35 M€) progressent de 17 M€ sous les effets conjugués de la variation de l'encours de dette et de la hausse des taux qui s'est amorcée courant 2022 et s'est accentuée en 2023. Les autres moyens (73,5 M€) sont en augmentation de 4,7 M€ (+6,9 %). On y trouve notamment les services généraux et la sécurité (24,8 M€), l'informatique (12,8 M€) ou les frais de communication et de protocole (4 M€). Les effets de l'inflation, notamment sur l'énergie et les fluides (+2,8 M€), tirent les dépenses des services généraux à la hausse (+4,3 M€), malgré des efforts d'économie.

Dépenses de moyens généraux

Libellés	2022	Structure	2023	Structure	Var. 2022 - 2023 (%)	Var. 2022 - 2023 (€)
Personnel	408 071	70,1%	432 489	68,5%	6,0%	24 418
Services généraux	68 755	11,8%	73 476	11,6%	6,9%	4 721
Frais financiers	18 082	3,1%	35 041	5,5%	93,8%	16 959
Atténuations de produits	77 625	13,3%	76 620	12,1%	-1,3%	- 1 004
Provisions	9 449	1,6%	14 087	2,2%	49,1%	4 638
Total	581 983	100,0%	631 714	100,0%	8,5%	49 731
Total (hors personnel)	173 911	29,9%	199 225	31,5%	14,6%	25 313

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

II - La section d'investissement

Comme pour le fonctionnement, la section d'investissement se ventile en recettes (A) et dépenses (B).

A - les recettes d'investissement : 54,7 M€ (+14,1 %)

Recettes d'investissement hors dette

Libellés	2022	Structure	2023	Structure	Var. 2022 - 2023
FCTVA	28 807,6	60,1%	37 620,9	68,8%	30,6%
DDEC	7 919,1	16,5%	7 919,1	14,5%	0,0%
DSID	2 184,6	4,6%	2 851,0	5,2%	30,5%
Subventions reçues	7 066,1	14,7%	2 902,4	5,3%	-58,9%
Autres recettes	1 956,6	4,1%	3 421,3	6,3%	74,9%
Total	47 934,0	100,0%	54 714,6	100,0%	14,1%

en milliers d'euros

En 2023, le FCTVA connaît une nouvelle croissance. Comme pour le fonctionnement, il est lié aux investissements éligibles réalisés l'année précédente. La dotation d'équipement des collèges (DDEC) est reconduite à l'identique. La dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) progresse cette année de 0,7 M€, elle vient financer la rénovation énergétique dans les collèges et différentes pistes cyclables du territoire.

A noter que pour 2023, la rubrique des subventions reçues connaît une baisse d'environ 4,2 M€ contrairement à 2022 où l'exercice avait été marqué par différents projets. Au niveau du poste des autres recettes, l'augmentation provient essentiellement du reversement par la CCIMP (chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence) des avances remboursables au titre du fonds territorial d'urgence Covid-19 mis en place en 2020 (783 K€).

B - les dépenses d'investissement : 471 M€

La section d'investissement s'élève à 563,6 M€. Hors dette, les dépenses d'investissement sont de 471 M€, soit une diminution de près de 21,1 % (126,3 M€). Pour rappel, l'exercice 2022 intégrait une opération d'acquisition exceptionnelle de près de 55 M€. Les subventions d'équipement affichent une diminution de 21,2 %, représentant 261,9 M€ et 55,6 % des dépenses d'investissement. La collectivité a aussi exécuté un investissement direct de 208,9 M€ (44,4 %).

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Dépenses d'investissement hors dette

Libellés	2022	Structure	2023	Structure	Var. 2022 - 2023
Services généraux	85 940	14,4%	38 137	8,1%	-55,6%
Sécurité	20 466	3,4%	25 106	5,3%	22,7%
Enseignement	115 257	19,3%	101 714	21,6%	-11,7%
Culture et vie sociale	5 012	0,8%	6 906	1,5%	37,8%
Politiques sociales	11 264	1,9%	12 882	2,7%	14,4%
Réseaux - Infrastructure	104 571	17,5%	96 324	20,5%	-7,9%
Aménagement - Enviro.	216 856	36,3%	163 487	34,7%	-24,6%
Transports	25 958	4,3%	18 365	3,9%	-29,3%
Développement	11 700	2,0%	7 846	1,7%	-32,9%
Total	597 023	100,0%	470 766	100,0%	-21,1%

en milliers d'euros

o l'aménagement et l'environnement : 163,5 M€

Ce poste représente près de 34,7 % du montant total des dépenses réelles d'investissement avec une forte baisse par rapport à l'exercice précédent. Pour autant en 2023, le renforcement des infrastructures sur l'ensemble des territoires est resté une priorité du Département au travers de la politique d'aide aux communes (127,2 M€ pour cette rubrique fonctionnelle) ou encore de celle du logement et de la politique de la ville (20 M€). Le Département soutient des dispositifs à caractère économique et écologique à destination des administrés comme la prime air-bois [remplacement d'un chauffage à bois ancien ou la pose d'un filtre à particule] montant identique à l'an dernier soit 1 M€, ou encore Provence Eco-Rénov [isolation d'un logement ou équipement d'un moyen moderne de chauffage] pour 7,2 M€ contre 6,3 M€. Quant au dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules électriques, celui-ci n'étant plus actif, il n'a concerné en 2023 qu'une quinzaine de véhicules.

o les transports, réseaux et infrastructures : 114,7 M€

La rubrique est constituée majoritairement du plan mobilité et des politiques routières. Les dépenses du plan mobilité ont été cette année de 53,8 M€, contre 60,1 M€ lors de l'exercice précédent (soit - 6,3 M€). On y trouve notamment 38,2 M€ pour les travaux du tramway Nord-Sud, 4,1 M€ pour la rocade du jarret ou encore 4,8 M€ pour la réalisation du boulevard urbain sud, ainsi qu'environ 3 M€ pour l'aménagement de la gare Saint-Charles. Enfin, le développement du réseau des pistes cyclables dans l'ensemble des Bouches-du-Rhône représente 2,2 M€ cette année au sein d'un budget routier de 48,2 M€.

o l'enseignement : 101,7 M€

L'enveloppe allouée aux collèges publics et privés du territoire départemental était de 100,6 M€, dont notamment 24,6 M€ pour le dispositif des collèges numériques dans le cadre du plan Charlemagne (incluant la livraison de tablettes ou ordinateurs portables, le renforcement de la vidéo protection...). La maintenance des établissements scolaires a représenté 35,3 M€ (+1,2 M€) et les travaux de réhabilitation / construction près de 15,6 M€ (-11,7 M€), dont 11,6 M€ pour la cité scolaire internationale, 1,7 M€ pour le collège Caroline Aigle à Lançon-de-Provence ou encore

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

2,3 M€ pour le collège Versailles à Marseille. La recherche et l'enseignement supérieur ou encore l'aide à la Provence numérique ont bénéficié d'un budget de 1,1 M€, dont 111 K€ pour l'école publique de cinéma d'Aubagne, 200 K€ pour le futur institut méditerranéen de la ville et des territoires ou encore de 202 K€ pour l'institut de biosciences et biotechnologies du CEA de Cadarache.

o l'action sociale et les solidarités : 12,9 M€

La collectivité poursuit son action à destination du secteur de la santé. Cela se traduit par la modernisation d'établissements et d'équipements mais aussi en aide à l'acquisition de matériels de pointe pour différents établissements de santé du territoire. Le Département assume notamment le financement d'un IRM à La Ciotat pour 900 K€, une aide au centre hospitalier de Tarascon pour 719 K€ ou encore un soutien de 208 K€ aux urgences gynécologiques de l'hôpital Saint-Joseph à Marseille. L'accent est également porté sur l'amélioration des structures départementales accueillant un public en difficulté en y consacrant 6,4 M€.

o la sécurité : 25,1 M€

Le Département a soutenu le SDIS en finançant, directement et indirectement, ses équipements (matériels et bâtiments) à hauteur de 18,9 M€, dont 13,1 M€ sous forme de subventions. Un montant de 3,3 M€ a également été investi dans la prévention et l'entretien des massifs forestiers pour préserver ces zones sensibles.

o le développement local, le tourisme et l'agriculture : 7,8 M€

Le Département poursuit son soutien à l'aménagement du territoire (5,2 M€) sur des projets comme Euroméditerranée (3 M€), les chantiers navals de La Ciotat (1,2 M€) et l'aide au secteur agro-alimentaire (626 K€). Il s'engage également auprès des agriculteurs et éleveurs avec des aides en faveur des jeunes agriculteurs, la modernisation des réseaux hydraulique, ou encore le soutien aux filières de la pêche ou du bio (2,7 M€). Toutes ces actions permettent de favoriser l'emploi dans le département.

o la culture, la vie sociale, la jeunesse, les sports et loisirs : 6,9 M€

Le budget alloué à ces politiques favorise l'accès du public à des structures départementales reconnues (archives et bibliothèque, musée de l'Arles antique...), mais aussi le soutien aux associations culturelles et sportives. Il permet également de financer la restauration de monuments historiques ou encore d'accueillir des manifestations importantes sur le territoire comme les jeux olympiques 2024.

o les moyens généraux : 38,1 M€

Ce budget (informatique, matériels, véhicules, mobiliers, travaux...) permet à la collectivité, de mettre en œuvre et de développer ses politiques publiques. L'exercice 2023 retrouve un niveau

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

habituel après une année 2022 fortement impactée par l'achat de l'immeuble Pixelia. En neutralisant cette opération, le poste moyens généraux est en augmentation de 4,4 M€.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

III - Les équilibres budgétaires

Il s'agit d'apprécier dans cette partie la situation des équilibres budgétaires du Département (A) et de traiter des résultats et restes à réaliser (B).

A - les équilibres financiers du Département

L'épargne brute (toutes opérations incluses) représente 214,3 M€ en 2023. Elle est en retrait par rapport à l'exercice antérieur (-47,2 %). Cette diminution s'explique d'abord par une importante baisse des recettes, notamment par la très forte chute des DMTO (-135 M€ ; -22 %). Parallèlement, comme exposé précédemment, les charges de fonctionnement ont été tirées à la hausse par de nombreuses mesures nationales ou des effets conjoncturels.

Le capital de la dette remboursé s'est chiffré à 92,9 M€. Ainsi, l'épargne nette, après financement de la dette, s'élève à 121,4 M€, soit 25,8 % des dépenses d'investissement.

L'exécution de l'exercice 2023 s'est traduite par un volume d'emprunt nouveau de 242,2 M€ se répartissant entre 36 M€ d'emprunts obligataires et 206,2 M€ d'emprunts bancaires.

L'endettement au 31 décembre 2023 s'élevait à 1 933 M€, dont 55 % à taux fixe et 45 % à taux variable (dont 9,3 % sur livret A). Sur ces 1 933 M€, les emprunts obligataires représentaient 37,4 % et les emprunts bancaires 62,6 % du volume.

Ainsi en 2023, le financement des 471 M€ d'investissements a été assuré à 51,4 % par l'emprunt et à 48,6 % par des ressources propres.

B - les résultats et restes à réaliser

Pour cet exercice comptable, le besoin de financement de l'investissement s'élève à 102,2 M€ et le résultat de fonctionnement est en excédent de 109,7 M€. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement s'établissent à 8,1 M€ en dépenses. En section d'investissement, ils sont de 3,7 M€ en dépenses et 43 M€ en recettes. Au total, les restes à réaliser représentent donc 11,8 M€ en dépenses et 43 M€ en recettes, laissant une marge de manœuvre nette de 38,8 M€. Tous ces éléments font l'objet d'une décision de report et/ou d'affectation.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

2° - Proposition d'affectation des résultats

Selon la réglementation, pour la détermination des opérations d'affectation, il est obligatoirement tenu compte du besoin de financement de la section d'investissement, soit 102,2 M€, et des restes à réaliser d'investissement (dépenses / recettes).

Il est proposé de procéder à l'opération d'affectation des résultats 2023 du budget général selon le strict besoin de financement de la section d'investissement et selon les écritures 2024 suivantes :

- couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 62 879 452,34 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- besoin de financement d'investissement 2023 à reporter en 2024 (001 dépense) pour 102 162 504,66 € ;
- résultat de fonctionnement 2023 à reporter en 2024 (002 recette) pour 46 842 732,02 €.

Par ailleurs, les restes à réaliser de 11,8 M€ en dépense et 43 M€ en recette font l'objet d'un report sur l'exercice 2024.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

La Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône



Martine VASSAL

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt huit juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à Mme Mandy GRAILLON, Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sophie CAMARD à M. Gérard FRAU, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à M. Jean-Marc PERRIN, M. Vincent GOYET à Mme Anne RUDISUHLI, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Véronique MIQUELLY à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Nora PREZIOSI à M. Denis ROSSI.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 28 juin 2024,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL, ayant quitté la salle,

A décidé :

d'adopter le compte administratif de l'exercice 2023 du budget principal arrêté aux résultats indiqués dans le rapport, soit :

Budget principal :

o Investissement	-102 162 504,66 €
o Fonctionnement	+109 722 184,36 €
o Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2023 ³	+7 559 679,70 €

³ Après reprise des résultats antérieurs. *Les résultats définitifs tiennent compte des reprises des résultats constatés selon le détail mentionné dans le rapport.*

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Adopte à l'unanimité

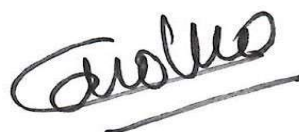
Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 10

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Benoît PAYAN.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45906-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget principal.

L'an deux mille vingt-quatre, le vendredi vingt huit juin à neuf heures trente, le Conseil départemental s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Mme Danielle MILON.

Présent(s) :

Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, M. Gérard GAZAY, M. Jacky GERARD, Mme Magali GIORGETTI, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Absent(s) :

Mme Martine VASSAL, Mme Nouriati DJAMBAE, M. Sébastien JIBRAYEL, M. Yannick OHANESSIAN, Mme Josette SPORTIELLO.

Donne(nt) pouvoir :

M. Martial ALVAREZ à Mme Mandy GRAILLON, Mme Julie ARIAS à M. Yannick GUERIN, Mme Sophie CAMARD à M. Gérard FRAU, Mme Laure-Agnès CARADEC à M. Didier REAULT, Mme Audrey GARINO à Mme Magali GIORGETTI, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO à M. Jacky GERARD, Mme Samia GHALI à M. Azad KAZANDJIAN, M. Patrick GHIGONETTO à M. Jean-Marc PERRIN, M. Vincent GOYET à Mme Anne RUDISUHLI, M. Eric LE DISSES à Mme Valérie GUARINO, Mme Véronique MIQUELLY à M. Lionel DE CALA, M. Benoît PAYAN à M. Anthony KREHMEIER, Mme Nora PREZIOSI à M. Denis ROSSI.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45913-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DU 28 JUIN 2024**

RAPPORTEUR(S) : M. Yves MORAINÉ

OBJET : Compte administratif pour l'exercice 2023 - Budget principal.

Vu le code général des collectivités territoriales,
Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réuni à l'Hôtel du Département le 28 juin 2024,
le quorum étant atteint,
Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

Sous la présidence de Madame MILON, première vice-présidente, Madame VASSAL, ayant quitté la salle,

A décidé :

de procéder à l'affectation des résultats du budget principal comme suit :

- o couverture du besoin de financement et des restes à réaliser nets 2023 de la section d'investissement par l'émission d'un titre de recette de 62 879 452,34 € à l'article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;
- o résultat d'investissement 2023 à reporter en 2024 (001 dépenses) : 102 162 504,66 € ;
- o résultat de fonctionnement 2023 à reporter en 2024 (002 recettes) : 46 842 732,02 €.

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45913-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024

Adopte à l'unanimité

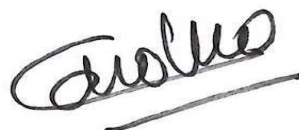
Pour : 43

M. Martial ALVAREZ, Mme Agnès AMIEL, Mme Martine AMSELEM, Mme Laurence ANGELETTI, Mme Julie ARIAS, Mme Sabine BERNASCONI, M. Cyrille BLINT, Mme Béatrice BONFILLON-CHIAVASSA, Mme Marie-Pierre CALLET, Mme Laure-Agnès CARADEC, Mme Corinne CHABAUD, M. Frédéric COLLART, M. Lionel DE CALA, Mme Alison DEVAUX, M. Sylvain DI GIOVANNI, Mme Judith DOSSEMONT, M. Gérard GAZAY, Mme Hélène GENTE-CEAGLIO, M. Jacky GERARD, M. Patrick GHIGONETTO, M. Vincent GOYET, Mme Mandy GRAILLON, M. Hervé GRANIER, Mme Valérie GUARINO, M. Yannick GUERIN, Mme Nicole JOULIA, M. Eric LE DISSES, M. Lucien LIMOUSIN, M. Richard MALLIE, M. Arnaud MERCIER, Mme Danielle MILON, Mme Véronique MIQUELLY, M. Yves MORAINÉ, M. Jean-Marc PERRIN, M. Henri PONS, Mme Nora PREZIOSI, Mme Marine PUSTORINO, M. Didier REAULT, M. Denis ROSSI, Mme Anne RUDISUHLI, M. Thierry SANTELLI, Mme Amapola VENTRON, M. Yves VIDAL.

Abstentions : 10

Mme Sophie CAMARD, Mme Sandrine D'ANGIO, M. Cédric DUDIEUZERE, M. Gérard FRAU, Mme Audrey GARINO, Mme Samia GHALI, Mme Magali GIORGETTI, M. Azad KAZANDJIAN, M. Anthony KREHMEIER, M. Benoît PAYAN.

Pour la Présidente
du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation



Nathalie CAROLLO

Accusé de réception en préfecture

Date de télétransmission :
Date de réception préfecture :

Accusé de réception en préfecture
013-221300015-20240628-24_45913-DE
Date de télétransmission : 04/07/2024
Date de réception préfecture : 04/07/2024